

Le permis de construire du **casino de jeux** est « définitivement acquis »

Le feuilleton judiciaire du casino de jeux se poursuit ?

Je vous rappelle que la commune avait perdu le permis de construire et l'autorisation de jeu devant le tribunal administratif de Toulon. Que la cours administrative d'appel de Marseille nous a rendu les deux. Après quoi, Partouche (l'un des opposants au projet) a fait

appel devant le conseil d'État sur l'autorisation de jeux; comme mes autres opposants, devant cette même juridiction, pour le permis de construire.

Du nouveau ?

Depuis une quinzaine de jours, le Conseil d'État a rendu son arrêt sur le permis de construire qui est définitivement acquis.

Une étape cruciale ?

C'est important pour deux raisons. D'abord parce que si l'annulation de l'autorisation de jeux était prononcée, on pourrait déposer immédiatement un nouveau dossier pour en redemander une. Ensuite, parce que les moyens qui avaient été avancés par les opposants rendaient le terrain totalement inconstructible si leur demande avait abouti. Ça

signifiait une forte perte d'argent pour le patrimoine communal. Je voudrais dire aussi que mes opposants politiques, en s'attaquant à un projet du maire pour nuire au maire, se sont assis sur cent demandeurs d'emploi. Puisqu'il y aura cent recrutements, pour l'essentiel des gens d'ici, entre le casino et son hôtel qui seront construits au Colombet.